

Ref : CA2023/73

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2023**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT DE CONCOURS « BARIOLÉE »**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du **15 décembre 2023** sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le règlement de concours photo « Bariolée » (tel que figurant en document ci-joint).

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 15/12/2023.*

Membres présents	15
Membres représentés	12
Abstention (s)	0
Votants	27
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0



Le Président,



Lionel LARRÉ.

Publié le :

20 DEC. 2023

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

19 DEC. 2023